

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2013 CHAMPAGNE SUR SEINE

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune de DORMELLES
Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTARLOT
Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VENEUX LES SABLONS

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mr ROGER, Mmes LABBOUZ, AUFILS
Mrs LARGILLIERE, NOIZET
Mr FONTUGNE
Mrs BILLARD, FEVRE, Mme CARVALHO
Mmes PERINI, DUCREUX, LEMAGNE,
Mr RICHARD
Mr LOEUILLLOT, Mme BERLINGER
Mmes MONCHECOURT, BELMONTE,
Mrs DYAS, FRICHET
Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme SERVAIS
Mr GUIMARD
Mrs BELLIOU, GAUTHERET
Mrs COCHIN, BAYET
Mme BOUVARD, Mrs LANNEAU, JAMET
Mrs GASCUEL, GOISET, BRIN
Mrs BRUMENT, CAPRION, CHARPENTIER
Mme HARIVEL
Mme VALLEAUX, Mr BRESSOLES
Mrs PATTYN, HERVE, CAUPIN
Mrs BENARD, BLANT, Mmes PARADIS,
INGHELBRECHT
Mrs DEMARS, MOMON, Mmes EMBOULE,
MANGIN
Mr DUCHATEAU, LOUIS,
Mmes BONNET, DE ROYS ROBINSON,
Mrs DEYSSON, ILLIEN
Mrs PIERRE, PICOUET, Mme KLEIN
Mr DERZELLE, PICLIN, Mme BEAUDOUIN

Champagne-sur-Seine

Dormelles

Ecuelles

Episy

La Genevraye

Montarlot

Montigny-sur-Loing

Moret-sur-Loing

Nanteau-sur-Loing

Nonville

Paley

Remauville

Saint-Ange-Le-Vieil

Saint-Mammès

Thomery

Treuzy-Levelay

Veneux-Les Sablons

Vernou-La-Celle-sur-Seine

Villecerf

Villemaréchal

Villemer

Ville Saint-Jacques

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de DORMELLES

Commune de MONTARLOT

Commune de MORET SUR LOING

Commune de NONVILLE

Commune de THOMERY

Mme BOUTON, pouvoir Mr ROGER
Mr MEGNIEN, pouvoir Mr NOIZET
Mme DECORNOY, pouvoir Mr LARGILLIERE
Mr PIQUEREZ, pouvoir Mr LOEUILLLOT
Mr RECOING, pouvoir Mr SEPTIERS
Mr STIER, pouvoir Mr BELLIOU
Mr DONATI, pouvoir Mme VALLEAUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune d'ECUELLES
Commune d'EPISY
Commune de MONTARLOT
Commune de NANTEAU SUR LUNAIN
Commune de NONVILLE
Commune de PALEY
Commune de REMAUVILLE
Commune de SAINT ANGE LE VIEIL
Commune de THOMERY
Commune de TREUZY LEVELAY
Commune de VILLE SAINT JACQUES
Commune de VILLEMARECHAL
Commune de VILLEMER

Mr DUPUIS, Mmes RAMAGE, PORCEDDU
Mr VIDAL
Mme BONET
Mrs FRAUD, CHALON, COSSINET
Melle MATTHAEI
Mrs BONNEFON, BRIFFAULT
Mr DORNIER
Mr RODRIGUEZ
Mme FRIGNET
Mme PILLOT
Mmes DUBREUIL, WALLET
Mr BELLIOU
Mme CHAILLOUX

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mr ROBILLIARD
Mr SUTY
Mme MATHIOT

Melle SCHEFFER
Mme COHEZ

Directeur Général
Directeur de cabinet
Chef du service « Administration Générale –
Ressources Humaines »
Chef du service « Finances »
Assistante de direction

ETAIT ABSENT EXCUSE

Mr LETULLIER

Directeur Général Adjoint du pôle APROTER

Les Délégués Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Monsieur SEPTIERS, Président de MORET SEINE & LOING, ouvre la séance à 18 H 45 et remercie la Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE de nous accueillir pour cette assemblée et pour le repas de fin d'année.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 14 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Les principales informations sont relatées dans le compte rendu du dernier Bureau Communautaire.

POLE « RESSOURCES »

Service « Culture »

Scènes rurales

Ces représentations remportent un vif succès, les réservations sont complètes jusqu'en mars

Services « Administration Générale »

Propriété CLEMENCEAU

Ce bien a été vendu le 28 novembre 2013.

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

Service « Centre social »

Plan Local de l'Habitat

Le comité de pilotage s'est réuni, la dernière phase va être abordée.

Chantiers d'insertion

Les travaux sur SAINT ANGE LE VIEIL sont terminés. Ceux sur VILLEMER et THOMERY vont débiter prochainement.

Service « Jeunesse & Sports »

Jeux de Seine & Marne

Une réunion s'est tenue avec le CDOS et les associations du territoire.

Piste de roller

La première réunion de chantier a eu lieu le 11 décembre 2013. Les travaux vont débiter.

Service « Petite Enfance »

Groupe de travail

Il s'est réuni le 19 novembre 2013.

Matinées à jouer

Les permanences pour l'accueil des enfants à MONTIGNY SUR LOING et à VILLE SAINT JACQUES sont appréciées.

Sports

La randonnée des 2 confluent s'est déroulée le 20 octobre 2013.

POLE « APROTER »

Environnement

Le bilan « carbone » a été présenté au service. Le groupe de travail se réunira début 2014.

Groupe de travail « mutualisation »

Il s'est tenu le 3 décembre 2013 et a validé des propositions de mutualisation comme celle pour la surveillance de la qualité de l'air.

Natura 2000 – Rivières du Loing et du Lunain

Le Comité de pilotage se tiendra le 30 janvier 2014 à LA GENEVRAYE

Economie

Pacte Sud 77

Assemblée Générale de l'Association le 19 décembre 2013 à 14 h 30 à MORET SUR LOING.

Pôle Economique des Renardières

Les différentes acquisitions vont être réalisées.

Les travaux de viabilisation de la tranche 3 bis sont programmés début 2014.

Transports

Une réunion s'est tenue le 13 décembre 2013 avec la SNCF.

Décisions

n° 40/2013 du 24 septembre 2013

Signature d'une convention de partenariat avec l'ARIAM Ile de France ayant pour objet de fixer les modalités de l'organisation d'une journée de formation le 8 octobre 2013.

n° 41/2013 du 24 septembre 2013

Signature d'un contrat de cession de spectacle entre la Société APIDIFF et la commune de Moret sur Loing ayant pour objet l'organisation du Noël des enfants des agents le 18 décembre 2013.

n° 42/2013 du 27 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Ville St Jacques ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la salle « ancienne classe d'école des grands » pour la création de séances d'éveil musical un samedi sur deux de 10 h à 12 h du 28 septembre au 21 décembre 2013.

n° 43/2013 du 27 septembre 2013

Signature d'une convention de partenariat avec l'association OCALM ayant pour objet de fixer les modalités de l'organisation de la manifestation « Festival de l'humour 2013 ». Cette convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 9 novembre 2013

n° 44/2013 du 27 septembre 2013

Signature d'une convention avec la commune de Montarlot ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux de la salle « foyer polyvalent » pour la mise en place d'une formation destinée aux professeurs de musique du territoire le 8 octobre 2013.

n° 45/2013 du 30 septembre 2013

Signature d'une convention avec le COS/CRPF de Nanteau sur Lunain ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de deux salles du château pour la mise en place d'une formation professionnelle sur l'enseignement artistique les lundis 4 novembre et mardi 5 novembre 2013. Moret Seine et Loing prend en charge la restauration sur site qui s'élève à 10 €/personne.

n° 46/2013 du 18 octobre 2013

Signature d'une charte de mise en réseau des écoles de musique du territoire avec le Conservatoire de Champagne sur Seine, le Conservatoire Musiques en Seine, le Conservatoire de Veneux les Sablons, l'école de musique de Thomery et l'école de musique des Bords du Loing ayant pour objet de fixer la mise en œuvre du réseau communautaire d'enseignement musical. Cette charte est conclue à compter du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

n° 47/2013 du 18 octobre 2013

Signature d'une convention avec l'école de Musique de Thomery et le Conservatoire de Champagne sur Seine ayant pour objet la mise en place du projet CADENZA « ateliers de découverte musicale » destinés aux enfants de 4/6 ans et de 7/10 ans résident sur le territoire avec un accès gratuit à ces ateliers. Cette convention est établie pour la durée du projet du 21 septembre au 21 décembre 2013.

n° 48/2013 du 29 octobre 2013

Signature d'une convention avec l'association « Ecole des Chemins de Pologne » ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux du Pôle Famille à Veneux les Sablons les dimanches de 14 h à 17 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 7 novembre 2013.

n° 49/2013 du 29 octobre 2013

Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des salles communales pour les activités de l'Ecole Multisports dispensées sur le temps périscolaire du midi et du soir avec les communes de Champagne sur Seine, Dormelles, Ecuelles, Episy, Montarlot, Montigny sur Loing, Moret sur Loing, Nonville, Saint Mammès, Thomery, Veneux les Sablons, Vernou la Celle sur Seine, Villecerf, Villemaréchal, Villemer et Ville Saint Jacques.

n° 50/2013 du 29 octobre 2013

Signature d'une convention de mise à disposition des piscines pour les activités aquatiques de la Gymnastique volontaire de Vernou la Celle sur Seine, le Club de natation de Vernou la Celle sur Seine, le Club de canoë de Thomery, le Club de plongée de champagne sur Seine, l'ADSCE Ecuelles et le STRM Ecuelles.

n° 51/2013 du 29 octobre 2013

Signature d'une convention de mise à disposition des piscines pour accueillir les élèves avec les Communes de la Brosse Montceaux et de Pamfou.

n° 52/2013 du 29 octobre 2013

Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des piscines pour accueillir les élèves des communes membres.

n° 53/2013 du 8 novembre 2013

Signature d'une convention tripartite avec le Conservatoire de Champagne sur Seine et le Cabinet d'expertise comptable Fidéliance CroweHoarwarth ayant pour objet de fixer les modalités d'assistance comptable et sociale en lien avec la mise en réseau des écoles de musique du territoire. Cette convention est conclue du 15 novembre 2013 au 30 septembre 2014.

n° 54/2013 du 8 novembre 2013

Signature d'une convention tripartite avec l'école de musique des Bords du Loing et le Cabinet d'expertise comptable Fidéliance CroweHoarwarth ayant pour objet de fixer les modalités d'assistance comptable et sociale en lien avec la mise en réseau des écoles de musique du territoire. Cette convention est conclue du 15 novembre 2013 au 30 septembre 2014.

n° 55/2013 du 8 novembre 2013

Signature d'une convention tripartite avec l'école de musique municipale de Thomery et le Cabinet d'expertise comptable Fidéliance CroweHoarwarth ayant pour objet de fixer les modalités d'assistance comptable et sociale en lien avec la mise en réseau des écoles de musique du territoire. Cette convention est conclue du 15 novembre 2013 au 30 septembre 2014.

n° 56/2013 du 8 novembre 2013

Signature d'une convention tripartite avec Musiques en Seine et le Cabinet d'expertise comptable Fidéliance CroweHoarwarth ayant pour objet de fixer les modalités d'assistance comptable et sociale en lien avec la mise en réseau des écoles de musique du territoire. Cette convention est conclue du 15 novembre 2013 au 30 septembre 2014.

n° 57/2013 du 8 novembre 2013

Signature d'une convention de reversement de fonds avec la commune de Saint Mammès ayant pour objet de fixer les conditions de reversement à la commune partenaire de la part de la recette relevant de l'activité des visites guidées. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 58/2013 du 8 novembre 2013

Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Veneux les Sablons ayant pour objet la mise à disposition des services de la bibliothèque pour les enfants placés en crèche familiale et au Relais Assistantes Maternelles un mercredi par mois entre 8 h 30 et 10 h. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 59/2013 du 18 novembre 2013

Signature d'une convention de reversement de fonds avec la commune de Moret sur Loing ayant pour objet de fixer les conditions de reversement à la commune partenaire de la part de la recette relevant de l'activité des visites guidées. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable dans la limite de 3 ans.

n° 60/2013 du 6 décembre 2013

Signature d'une convention avec l'association d'Aide aux Victimes de Médiation Judiciaire (AVIMEJ) ayant pour objet de fixer les engagements des deux parties dans le cadre du développement d'une action d'aide aux victimes d'infractions pénales. Moret Seine et Loing verse une subvention de 3 000 €. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2014.

n° 61/2013 du 6 décembre 2013

Signature d'une convention avec la Société de Chasse de Montarlot ayant pour objet de fixer l'exercice du droit de chasse pour la régulation des gibiers sur la propriété de l'Etang de Moret située sur les communes d'Ecuelles et Montarlot. Cette convention est conclue pour un an à compter de sa date de signature, renouvelable sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans.

n° 62/2013 du 10 décembre 2013

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités du partenariat et déterminer les conditions dans lesquelles le Département versera une subvention de 3 311 €. Cette convention prend effet à sa date de signature et prendra fin après transmission du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

POLE « APROTER »

SERVICE « DEVELOPPEMENT LOCAL »

Haltes fluviales – Renouvellement COT

Le Bureau Communautaire du 25 novembre 2013 a émis un avis favorable sur le renouvellement des conventions d'occupation temporaire pour les haltes fluviales de MORET SUR LOING et de SAINT MAMMES avec Voies Navigables de France (VNF).

Les redevances (année 2013) étaient de :

- halte fluviale de SAINT MAMMES - 9 904.26 €
- halte fluviale de MORET SUR LOING – 6 606.64 €
- halte fluviale de MORET SUR LOING (Prugnat) – 1 555.69 €

Ces dernières, d'une durée de un an, arriveront à échéance le 31 décembre 2013 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE LE PRESIDENT à signer les conventions d'occupation temporaire pour la halte fluviale de :

- **MORET SUR LOING : avec VNF Direction Inter-régionale du Centre-Est, subdivision de Montargis.**
- **SAINT MAMMES : avec VNF Direction Inter-régionale du Bassin de la Seine – Arrondissement Seine Amont – subdivision de Melun.**

Musée du Vélo - Tarifs

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre a émis un avis favorable pour actualiser les tarifs du Musée du Vélo pour les groupes et les individuels, suite à la modernisation du Musée du Vélo et à la mise en place d'une nouvelle muséographie.

Concernant les visites individuelles, il est proposé la mise en place d'un tarif différencié entre la visite libre et la visite commentée. Le tarif réduit (1,40 € pour les étudiants, seniors, demandeurs d'emploi), délicat à mettre en œuvre, est abandonné au profit d'un tarif unique. La gratuité est ramenée aux enfants de moins de dix ans.

PRESTATIONS	Offre 2013	Offre proposée 2014
Visite libre individuelle		
Adulte et plus de 10 ans	Tarif unique : 3,20 €	2,00 €
Enfant (- de 10 ans)	Gratuit pour les moins de 12 ans	Gratuit pour les moins de 10 ans

La visite commentée pour les groupes non scolaires pourrait être sollicitée sur une base minimale de 10 participants soit 40 € pendant les jours d'ouverture au public ou sur réservation. Il est en outre proposé d'actualiser le tarif des supports complémentaires.

	Offre 2013	Offre proposée 2014
PRESTATIONS		
Entrée visite commentée	Tarif unique : 3,20 €	4,00 € / personne 40 € minimum
Brochure Technique	2,50 €	2,55 €
Dossier Pédagogique	9,80 €	10,00 €

Le tarif des produits dérivés (cartes postales, posters, ...) demeure inchangé.

Concernant les visites de groupes scolaires, une simplification de la grille tarifaire est aussi souhaitable, en raison d'un manque de lisibilité de l'offre actuelle mais aussi du succès très modéré des visites avec animation (9 prestations ces deux dernières saisons). En outre, l'offre actuelle est d'autre part obsolète car axée sur l'ancienne muséographie et des supports désormais caducs (questionnaires).

Deux tarifications (visite guidée simple / visite guidée avec animation) pourraient donc être proposées en lieu et place des six actuelles.

La visite guidée avec animation pourrait être réalisée avec le nouveau dossier pédagogique, envoyé au préalable à l'enseignant.

La visite incluant le circuit historique (parcours en ville avec des questions) n'aurait plus lieu d'être, l'ancienne prestation étant désormais couverte par un package constitué de deux prestations commercialisées par l'OT MSL : d'une part la visite guidée du musée du vélo (avec ou sans animation), et d'autre part la visite guidée « Les Enfants et le Patrimoine ».

	Offre 2013	Offre proposée 2014
PRESTATIONS		
Visite guidée simple Musée du Vélo (1 classe)	48,50 €	48,50 € / classe
Visite guidée Musée du Vélo + questionnaire (1 classe)	93,50 €	X
Visite guidée Musée du Vélo + questionnaire (2 classes)	139,50 €	
Visite guidée Musée du Vélo+ questionnaire + animation (1 classe)	186,00 €	
Visite guidée Musée du Vélo avec animation		93,50 € / classe
Visite guidée Musée du Vélo + questionnaire + animation + circuit historique (1 classe)	279,00 €	X
Visite guidée Musée du Vélo + questionnaire + animation + circuit historique (2 classe)	325,50 €	
Package Visite guidée simple du Musée du Vélo (sans animation) + Visite guidée "les enfants et le Patrimoine"		138,50 € / classe (48,50 + 90)
Visite guidée du Musée du Vélo avec animation + Visite guidée "les enfants et le Patrimoine"		183,50 € / classe (93,50 + 90)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2014**

Topoguide : circuit de randonnée commun avec la CC2F

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013 a émis un avis favorable sur la création d'un topo guide commun entre la CCMSL et la CC2F

Ce document permettra de faire connaître 15 circuits de randonnée pédestre pour chaque collectivité et 2 circuits communs traversant les deux territoires. L'ensemble des informations (cartographies, textes et

photographies) sera libre d'être exploité par la CCMSL pour la réalisation d'autres documents de communication, dont les circuits locaux.

Le coût de production du topoguide serait de 39 393 € pour 4000 exemplaires de 128 pages et les frais seront répartis pour moitié à chaque EPCI qui disposera chacune de 1500 exemplaires, le CODERANDO 77 disposant pour sa part de 1000 exemplaires.

Le délai de réalisation estimatif est de +/- 12 mois.

Les recettes globales escomptées pour MORET SEINE & LOING, avec un prix de vente unitaire de 14 €, s'élèveraient à 21 000 € (pour un apport initial de 19 696,50 €).

Monsieur MAROTTE demande si des contacts ont été pris avec les Communautés de Communes avoisinantes.

Monsieur FONTUGNE souligne que la réalisation du topoguide est à l'initiative du CODERANDO mais qu'une réflexion au niveau départemental « destination touristique » va être menée et qu'il sera intéressant d'avoir une vision globale des parcours de randonnée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la réalisation d'un topoguide commun avec la CC2F et la tarification comme indiqué ci-dessus**

Etude globale du Lunain

Une convention tripartite a été signée avec la Communauté de Communes Gâtinais en Bourgogne et le Syndicat du Haut Lunain. MORET SEINE & LOING a été désignée maître d'ouvrage délégué.

Une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée prochainement pour désigner le bureau qui sera chargé de réaliser l'étude (dont le coût est inférieur à 90 000 €) sur le Lunain.

Cette étude étant financée (sur la portion seine et marnaise) par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général, le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable quant aux demandes de subventions.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à adresser une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général.**

NATURA 2000 – Validation du programme et du plan de financement

MORET SEINE & LOING a été désignée animatrice du site NATURA 2000 FR1102005 « Rivières du Loing et du Lunain » et la Fédération de Pêche maître d'œuvre de l'opération.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable sur le projet d'animation et le plan de financement de la tranche ferme, pour la première année.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à mettre en œuvre le projet d'animation pour un montant de 39 954 € HT**

Vente d'une parcelle sur le terrain Céramique à ECUELLES

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable sur le nouveau prix de vente d'une parcelle de terrain sur les anciens terrains de la Céramique à ECUELLES à la Fondation Action Enfance.

Le découpage parcellaire n'était pas encore effectué, les références cadastrales de cette parcelle seront communiquées ultérieurement.

Le Conseil Communautaire du 11 février dernier avait délibéré sur un prix de vente à 45 €/m². Cependant le coût de dépollution de la parcelle étant estimé à 170 000 €, MORET SEINE & LOING a consenti la vente à 40 €/m².

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à vendre à la Fondation Action Enfance une parcelle de terrain, dont les références cadastrales seront communiquées ultérieurement, au prix de vente à 40 €/m².**

Disposition de réabondement au fonds de prêt

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable quant au réabondement de 33 470 € au fonds de prêts d'INITIATIVES MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE & MARNE.

En effet l'encours des prêts sur le territoire excède de plus de deux fois l'abondement de la Communauté de Communes. Or le Conseil d'Administration a défini en 2010, la règle de réabondement suivante :

Au 30 septembre de chaque année, l'Association rapprochera le montant des encours de prêts de chaque collectivité avec le montant de leur dotation. Si le montant des encours est supérieur à deux fois le montant des dotations alors l'Association demandera un réabondement permettant de rééquilibrer cet écart.

Soit : Montant de l'encours – (2 x dotation) = montant demandé en réabondement.

Le réabondement ainsi effectué pourra, sur demande écrite de la collectivité concernée, faire l'objet d'un droit de reprise lorsque le montant des encours baisse et revient à la parité de 1 pour 1.

En l'absence de réabondement, l'activité sur le territoire communautaire se verrait réduite jusqu'au retour à un niveau d'encours inférieur à l'abondement de 1€ / habitant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à réabonder au fonds de prêts d'INITIATIVES MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE & MARNE pour un montant de 33 470 €**

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

SERVICE « CENTRE SOCIAL »

Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable sur le renouvellement de la convention avec l'ANCV et ce dans le cadre de ses activités d'aide au départ en vacances, et afin de bénéficier d'offres de séjours et de transports proposés via le programme « Bourse Solidarité Vacances » (BSV).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à renouveler la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances**

POLE « RESSOURCES »

SERVICE « ADMINISTRATION GENERALE »

SIRMOTOM – Modification du règlement de collecte

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013 a émis un avis favorable sur la modification du règlement de collecte du SIRMOTOM qui portait sur la suppression des mentions relatives au pouvoir de police, au motif que ce pouvoir ne pouvait être appliqué par le Président d'un Syndicat Mixte, ce dernier ne pouvant recruter de policiers municipaux, exercer une autorité fonctionnelle sur eux ou assermenter ses propres agents.

Ce sont donc, sur le territoire des communes, les policiers municipaux et éventuellement les agents spécialement assermentés qui assurent l'exécution de ce règlement, sous l'autorité du Maire.

Seules les Communes de DORMELLES - SAINT ANGE LE VIEIL – VILLEMARECHAL – VILLE SAINT JACQUES sont concernées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Communes de CHAMPAGNE SUR SEINE – ECUELLES – EPISY – LA GENEVRAYE – MONTARLOT – MORET SUR LOING – MONTIGNY SUR LOING – NANTEAU SUR LUNAIN – NONVILLE – PALEY – REMAUVILLE – SAINT MAMMES – THOMERY – TREUZY LEVELAY – VENEUX LES SABLONS – VERNON LA CELLE SUR SEINE – VILLERCERF et VILLEMER ne prennent pas part au vote
AUTORISE la modification du règlement de collecte du SIRMOTOM**

SERVICE « RESSOURCES HUMAINES »

Dispositif de Formation Intracommunautaire (DFI)

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013 a émis un avis favorable sur la mise en place du Dispositif de Formation Intracommunautaire (DFI), lancé en 2013 par le CNFPT à l'attention des intercommunalités, avec le souhait d'accompagner au plus près les politiques formatives des collectivités.

En parallèle, MORET SEINE & LOING propose de contribuer à la diffusion d'une culture commune avec ses 22 communes membres et participer à la réduction d'une certaine inégalité d'accès à la formation.

Le fonctionnement proposé permet de disposer de formations « sur mesure », adaptées à des besoins et thématiques spécifiques, pour ainsi mieux correspondre aux projets des collectivités.

Pour MORET SEINE & LOING:

il s'agit d'assurer l'interface entre les communes membres et l'antenne CNFPT (Essonne / Sud 77 à Evry) pour :

- Organiser des rencontres annuelles, des réunions de suivi des actions de formation.
- Transmettre les documents afférents aux actions montées (convocations, informations, feuilles d'émargement, bilans, comptes rendus, ...).

La rencontre annuelle se déroule en présence des collectivités membres du DFI. Elle est organisée pour analyser et recenser les besoins de formation.

Elle permet, à partir du bilan de l'année précédente de :

- prendre en compte les besoins de développement de compétences du territoire,
- hiérarchiser les actions de formation à mener prioritairement dans l'année en cours,
- identifier les conditions de réussite des actions envisagées.

MORET SEINE & LOING transmet les dates de stages proposées par le CNFPT auprès des collectivités membres et regroupe les bulletins d'inscription des différentes collectivités pour chaque action de formation.

Pour le conseiller formation du CNFPT :

- produit les attestations de formation,
- consolide les bilans des formations (stagiaires et formateurs) avec une restitution lors de réunions de suivi,
- prépare et réalise annuellement un bilan de l'année écoulée et accompagne les collectivités membres du DFI à formaliser leurs besoins de formation dans un programme annuel,
- apporte toutes les informations nécessaires aux collectivités pour positionner la formation comme levier du développement des compétences du territoire.

Pour la commune d'accueil :

Il est souhaitable que chacune des collectivités composant le DFI puisse être, à tour de rôle, structure d'accueil pour une action de formation, en fonction de ses capacités d'accueil (et de restauration) telles que requises pour la formation. Pour ce faire, il conviendrait que la collectivité d'accueil :

- mette à disposition une salle de formation pour 15 stagiaires (maximum) ainsi que le matériel nécessaire au déroulement du stage
- organise le déjeuner des stagiaires, les frais de restauration et d'accueil étant à sa charge ou pouvant être remboursés par l'émission d'un titre de recettes auprès de chaque commune participante
- assure la reprographie des supports pédagogiques
- anime le bilan de l'action de formation accueillie auprès du groupe et de l'intervenant (clôture de la formation).

Les actions de formation sont organisées dans le cadre de l'accompagnement CNFPT **sur cotisations** et dans le cadre de **partenariat financier** au prorata du nombre d'agents en formation (informatique par exemple).

Quelques Communes membres adhèrent actuellement à 3 FIL (Formations d'Initiatives Locales) différentes. Il conviendrait bien sûr de privilégier le type de formation décrit ci-dessus, ce dernier semblant mieux adapté aux besoins réels de notre territoire et contribuant à des pratiques communes à l'ensemble des collectivités de MSL.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la mise en œuvre de ce dispositif courant 2014**

Avancements de grade

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable sur les avancements de grade comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Grade actuel	Grade proposé	Impact financier 2014 charges comprises (en €)
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe (3 agents)	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	117
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe (1 agent)	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	280
Educatrice de Jeunes Enfants (2 agents)	Educatrice Principale de Jeunes Enfants	90
Attaché (2 agents)	Attaché Principal	2 346
Puéricultrice Cadre de Santé (1 agent)	Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	556

Ces Agents donnent toute satisfaction dans l'exercice de leurs missions. Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et leur Chef de Service ont émis préalablement un avis favorable à leur nomination.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux différents grades seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE les créations et suppressions de poste comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2014**

Nomination de deux Agents aux postes d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 décembre 2013, a émis un avis favorable sur la création de 2 postes d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet.

Ces 2 Agents non titulaires sont employés respectivement depuis 2 ans et 3 ans, au sein du Pôle APROTER, Service Développement Local en qualité de Rédacteur et Adjoint Administratif 1^{ère} classe.

Il conviendrait de reconnaître leur valeur professionnelle en leur proposant de les stagiairiser sur le grade d'Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe.

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et leur Chef de Service ont émis un avis favorable à leur nomination.

L'impact financier pour MORET SEINE & LOING est nul.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la création de 2 postes d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2014 et la suppression des postes précédemment occupés contractuellement par ces Agents.**

SERVICE « FINANCES »

Indemnités du Trésorier – année 2013

Une indemnité de conseil et de gestion peut être versée aux comptables du Trésor Public assignataires des dépenses de MORET SEINE & LOING. Celle-ci est calculée par application d'un barème fixé par arrêté ministériel en fonction des dépenses réelles des trois dernières années.

Les indemnités pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 s'élèveraient à 3 025,72 € et se décompose comme suit

- . Budget Général et budgets annexes M14: 2 501,07 € brut ;
- . Budget Annexe M4 Hôtels d'Entreprises de la CCMSL : 183,08 € brut ;
- . Ex budget Syndicat de Transport du Canton de MORET SUR LOING : 341,57 € brut ;

Les budgets annexes ne comportant pas de module de gestion des salaires, le budget principal versera la totalité des indemnités.

En 2012, les indemnités se sont élevées à 2 360,80 € brut.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,
SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le versement des indemnités du Trésorier pour l'année 2013.**

Travaux en régie

En 2013, les services techniques communautaires ont réalisé les travaux en régie suivants :

- Aménagement de bureaux au 2^{ème} étage de l'ancien Conservatoire du Vélo ;
- Aménagement d'un module à l'Hôtel d'Entreprises situé au Pôle Economique des Renardières à Ecuelles ;
- Construction des vestiaires extérieurs et pose murale de Fondermax à la Piscine de Moret sur Loing ;
- Aménagement d'un local pour accueillir les Matinées à Jouer à Ville Saint Jacques ;

Les travaux en régie peuvent être comptabilisés en section d'investissement afin d'apparaître dans le patrimoine communautaire. Ce transfert correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, etc...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (Circulaire NOR/INT/B/94/00257C du 23 Septembre 1994).

La production d'immobilisation donne lieu à une opération d'ordre budgétaire : un mandat destiné à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Ces travaux peuvent ainsi être éligibles au FCTVA (hors dépense de personnel).

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 25 Mars 2012 a ouvert des crédits au budget 2013 pour ces opérations à hauteur de 80 000 €.

Le taux horaire pour 2013 est fixé à 32,51 € (Indexé sur le coût du travail) conformément à la délibération n° 10.04.12 du 6 Avril 2010.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à transférer en section d'investissement, les travaux en régie à l'issue de la journée comptable complémentaire.**

Budget 2013 – décision modificative n° 2

Des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables. Les modifications proposées ne changent pas le total de la section d'investissement et représente 1,4 % de la section de fonctionnement.

Budget Principal MORET SEINE & LOING :

Section d'Investissement – Variation 0 € - Ajustements internes

Il s'agit uniquement de virements de crédits entre les services qui n'affectent pas le montant de la section d'investissement 2013.

Section de Fonctionnement – Variation de 302 761 € soit 1,4 % du Budget

⇒ Pour les recettes, il s'agit uniquement d'ajuster les crédits en fonction des notifications de l'Etat pour l'ensemble des ressources fiscales et des dotations.

⇒ Pour les dépenses, ce sont des ajustements liés à la réalisation ou non des opérations en cours ou des décisions prises en cours d'année :

- Article 60612 – Charges d'électricité et de gaz pour la piscine de Moret (55 K€) et régularisation depuis Janvier 2012 pour la Grange Batelière ;
- Article 6132 – Ajustement du loyer pour les Restos du Cœur installés dans un logement à Champagne sur Seine ;
- Article 61551 – Réparations et révisions réalisées sur les véhicules durant l'année ;
- Article 61558 – Prise en compte de nouveaux copieurs dans le parc ;
- Article 6247 – Reprise de l'antériorité du Syndicat Mixte des Transports de Moret ;
- Article 64136 – Indemnités de licenciements d'une Assistante Maternelle ;
- Article 73921 – Ajustement des attributions de compensations suite au rapport de la CLETC (identique en recette C/ 7321) ;
- Article 6554 – Provision pour le réabondement auprès d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne (compensée intégralement par l'ajustement des crédits suite aux notifications définitives des syndicats) ;
- Article 022 – Dépenses imprévues : inscription du solde de la Décision Modificative ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Les modifications permettent d'ajuster les crédits en fonction des dépenses réalisées (remplacement de câbles suite à leur vol, de candélabres suite à des accidents, réalisation d'études sur l'extension, ICNE liés à l'emprunt relais souscrit en début d'année, etc...).

Ces dépenses sont financées via un reversement de fiscalité du budget principal correspondant aux recettes liées à la CET des entreprises situées sur le PER.

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Autres matières et fournitures	6068	100 €	- €
	Contrats de prestation de services	611	4 000 €	- €
	Honoraires	6226	6 000 €	- €
	Intérêts de la dette	66112	- 8 000 €	- €
	Intérêts courus non échus	66112	13 900 €	- €
	Autres charges financière	668	- 2 000 €	- €
	Autres reversements de fiscalité	7328	- €	14 000 €
Investissement	Installation de voirie	2152	- 10 000 €	
	Autres immobilisations	2188	10 000 €	
TOTAL			14 000 €	14 000 €

Les Budgets Annexes Hôtel Entreprises, Zone Industrielle à CHAMPAGNE SUR SEINE et à VERNOU LA CELLE SUR SEINE ainsi que le CISPDP restent inchangés.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à apporter les modifications comme indiqué ci-dessus.**

Arrivée de Madame INGHELBRECHT

Poursuite de l'investissement – année 2014 – Budget principal et budgets annexes

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

Chapitres	Crédits ouverts en 2013	Autorisation avant BP 2014
20 - Immobilisations incorporelles	987 200 €	246 800 €
21 - Immobilisations corporelles	3 392 100 €	848 025 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises

Chapitres	Crédits ouverts en 2013	Autorisation avant BP 2014
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 060 000 €	265 000 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Chapitres	Crédits ouverts en 2013	Autorisation avant BP 2014
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	2 667 000 €	666 750 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à CHAMPAGNE SUR SEINE

Chapitres	Crédits ouverts en 2013	Autorisation avant BP 2014
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	48 347 €	12 087 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Budget Annexe M14 – Zone Industrielle à VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Chapitres	Crédits ouverts en 2013	Autorisation avant BP 2014
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	92 347 €	23 087 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à réaliser les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
2014, comme définit à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Ligne de trésorerie – année 2014

En 2014, MORET SEINE & LOING doit réaliser l'extension du Pôle Economique des Renardières et la construction d'un hôtel artisanal à MONTIGNY SUR LOING.

Aussi, dans l'attente des recettes liées à la vente des terrains de la tranche 3 Bis du Pôle Economique des Renardières et des modules de l'hôtel artisanal, une ligne de trésorerie est nécessaire pour couvrir les dépenses.

Caractéristiques financières de la Ligne de Trésorerie présentée par la Caisse d'Epargne

Montant : 600 000 € ;

Durée : 364 jours ;

Index : EONIA + marge de 1,85 % (Rappel 2012 : marge 2,10 %) ;

Frais de dossier : 1 200 € soit 0,20 % (Rappel 2012 : 0,16 %) ;

Commission de non utilisation : 0,50 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen (Rappel 2012 : 0,50 %) ;

Les intérêts sont calculés mensuellement en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours ;

Gestion de la ligne de trésorerie : direct par Internet afin de limiter les délais de traitement des opérations.

La ligne de trésorerie peut également servir à couvrir les salaires et les emprunts en cas de décalage de versement de la fiscalité par l'Etat ou des subventions par nos partenaires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à souscrire la ligne de trésorerie comme indiquée ci-dessus auprès de la
Caisse d'Epargne**

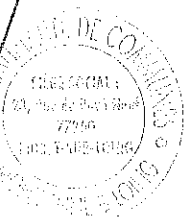
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROGER souligne que l'article paru dans l'édition du journal « La République » du 9 décembre concernant les jeux de Seine & Marne fait référence dans le titre à la ville de MORET SUR LOING. Le Président a déjà demandé qu'une rectification soit faite.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président

P. SEPTIERS



La Secrétaire de Séance

S. MONCHECOURT